

RÈGLEMENT INTÉRIEUR À DESTINATION DES PATIENTS ET DE LEUR ENTOURAGE

Afin de préserver des conditions satisfaisantes de séjour au sein de l'établissement, il est demandé aux patients et à toute personne leur rendant visite de respecter les consignes suivantes.

VIE PRATIQUE	
REPAS	<ul style="list-style-type: none"> - La présence aux repas est obligatoire (sauf permission médicale d'absence). Les repas sont servis aux salons d'étage ou en chambre. Les horaires des repas doivent être respectés : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Petit-déjeuner : 8h à 8h30 ✓ Déjeuner : 12h15 à 13h15 ✓ Dîner : 18h à 18h45 - Il est possible pour un accompagnant de déjeuner avec un patient, à condition d'en faire la demande à l'accueil, 48h à l'avance. Le repas sera comptabilisé dans la facture du patient. - Le jour de la sortie, le repas n'est pas compris dans le forfait d'hospitalisation. - Toutes les denrées alimentaires périssables extérieures à l'établissement sont interdites au sein de la clinique (saucisson, yaourt, fruits...). - Il est interdit de conserver de la nourriture (yaourt, pain, café, fromage...) et d'en proposer aux autres patients. Il est également interdit de conserver les couverts des plateaux repas.
VISITES	<ul style="list-style-type: none"> - Les visites sont autorisées de 17h à 19h30 en semaine - Si le patient n'a pas de séances de l'après-midi, les visites sont autorisées de 15h30 à 19h30 en semaine - Les visites sont autorisées le week-end de 14h à 19h30. - La présence des visiteurs n'est pas autorisée lors des soins et sur le plateau technique - La présence dans la chambre d'un autre patient est tolérée jusqu'à 21h00 : un comportement correct devra être observé, discrétion demandée à partir de 20h. Par ailleurs, il n'est pas possible d'accueillir plus de 3 patients dans votre chambre. - Les enfants restent sous la responsabilité des parents et sont invités à respecter la tranquillité des patients - Les visiteurs ne doivent pas troubler le repos des patients ni gêner le fonctionnement des services.
PERMISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Les permissions de sorties doivent être sollicitées 48h à l'avance auprès de l'équipe des soins. La permission sera validée par le médecin, et les horaires établis devront être respectés par le patient. Toute sortie sans autorisation pourra entraîner votre exclusion de la clinique. - Horaires : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Journée : de 9h à 18h ✓ Matin : de 9h à 12h00 ✓ Après-midi : 13h30 à 18h00 - Vous devrez vous présenter à l'accueil dès votre retour de permission. - La clinique met en application les principes suivants : <ul style="list-style-type: none"> • aucun week-end comprenant deux nuits, • aucun week-end avec nuit au cours du 1er mois d'hospitalisation, • Concernant les séjours qui dépassent 1 mois d'hospitalisation, le patient pourra disposer d'un week-end par mois d'hospitalisation.
TENUE ET COMPORTEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Il est exigé que les patients adoptent un comportement et une tenue vestimentaire compatibles avec la vie en collectivité et en établissement de santé. À titre d'exemple, il n'est pas autorisé de se mettre torse nu dans le parc, d'écouter de la musique ou la télévision trop fort,... - Une attitude respectueuse et courtoise à l'égard du personnel et des autres patients ou de leurs visiteurs est exigée. - Toute dégradation des locaux ou de matériel de votre fait vous sera imputable et déduite de votre caution.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR À DESTINATION DES PATIENTS ET DE LEUR ENTOURAGE

VIE PRATIQUE (suite)

HYGIENE	<ul style="list-style-type: none"> - Toute personne est tenue d'observer, au sein de la clinique, une hygiène corporelle stricte. - Afin de limiter le risque infectieux, il est recommandé de respecter les consignes suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Patients <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le SHA (solution hydro-alcoolique) en sortant de la chambre, • Utiliser le SHA avant l'accès aux gymnases. ✓ Visiteurs <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le SHA avant et après la visite, • Ne pas utiliser les WC de la chambre. ✓ Consignes isolement BMR (bactéries multi-résistantes) <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser le SHA comme indiqué ci-dessus, • Pour les visiteurs, porter des gants et une blouse, • Se renseigner auprès des soignants en cas d'affiche sur la porte.
MEDICAMENTS	<ul style="list-style-type: none"> - Toute médication en cours doit être signalée à votre médecin dès votre arrivée. N'oubliez pas de présenter l'ordonnance de vos traitements habituels prescrits par vos médecins. - Pendant votre séjour, suivez le traitement médicamenteux prescrit par le médecin de l'établissement et n'hésitez pas à demander davantage de précisions sur votre traitement. - Ne prenez aucun autre médicament que ceux donnés par l'infirmière. L'utilisation de médicaments autres que ceux délivrés par l'établissement est interdite.
SORTIE CONTRE AVIS MEDICAL	<ul style="list-style-type: none"> - Sous réserve des dispositions de l'article L. 1111-5, les patients peuvent, sur demande, quitter l'établissement à tout moment. Lorsque le médecin estime que la sortie est prématurée et qu'elle présente un danger pour l'état de santé du patient, une attestation sera établie précisant que le patient a pleinement connaissance des risques encourus par sa sortie de l'établissement. En cas de refus du patient de signer cette attestation, un procès verbal sera dressé.
TÉLÉPHONE	<ul style="list-style-type: none"> - L'utilisation des téléphones portables est tolérée dans l'établissement, à condition de rester discret et de respecter le confort de chacun. - Il conviendra d'éteindre votre téléphone pendant les soins, les séances de rééducation et les repas.
TÉLÉVISION	<ul style="list-style-type: none"> - Les télévisions des salons d'étage sont accessibles à partir de 9h et doivent être éteintes à 23h00. La télévision en chambre double peut gêner votre voisin, pensez à l'éteindre. - Les télévisions des salons d'étage restent éteintes pendant le repas.
LINGE	<ul style="list-style-type: none"> - Les patients doivent prévoir pour leur séjour du linge personnel et un nécessaire de toilette. Les tenues vestimentaires doivent être adaptées aux nécessités de prise en charge et leur entretien n'incombe pas à la clinique.
OBJETS DE VALEUR ET/OU MULTIMÉDIA ; ARGENT	<ul style="list-style-type: none"> - Il est fortement déconseillé d'amener des objets de valeur et/ou multimédia. La Direction décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration de tels objets. - Les objets de valeur, ainsi que les espèces sont à déposer dans le coffre de l'établissement sur simple demande auprès de l'accueil. - La direction décline toute responsabilité en cas de vol d'objets non déposés.
LUNETTES, PROTHESES AUDITIVES ET DENTAIRES	<ul style="list-style-type: none"> - Les lunettes, prothèses auditives ou dentaires doivent être rangées dans des étuis spécifiques nominatifs afin d'éviter toute perte ou casse. - Des boîtes de rangement pourront éventuellement être remises aux patients par les équipes de soins pour les prothèses dentaires et auditives ainsi que les lunettes. - Dans le cas contraire, la direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de casse.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
À DESTINATION DES PATIENTS ET DE LEUR ENTOURAGE

VIE PRATIQUE (suite)

DISTRIBUTEURS	<ul style="list-style-type: none"> - Vous disposez de distributeurs de boissons chaudes et boissons fraîches au niveau de la cafétéria située au rez-de-chaussée. - Vous disposez également de glaçons à visée thérapeutique au 1^{er} étage. Si vous avez besoin de poches de glace, vous êtes priés de vous rapprocher des postes de soins.
RESPECT DES LOCAUX ET MATERIEL	<ul style="list-style-type: none"> - Notre clinique met à disposition des locaux et du matériel médical et de rééducation propres et entretenus, les patients et visiteurs sont priés de les respecter. - Toute dégradation occasionnée sera à la charge du patient et déduite de votre caution. - Tout vol ou toute dégradation de matériel ou des locaux pourra entraîner votre exclusion du de l'établissement. - Tout acte présentant un danger envers autrui, ou une atteinte à la sécurité de l'établissement pourra entraîner votre exclusion de l'établissement. - Les parcours extérieurs sont strictement réservés aux séances de rééducation.
HOSPITALISATION DANS UN AUTRE ETABLISSEMENT AU COURS DE VOTRE SEJOUR	<ul style="list-style-type: none"> - Si lors de votre séjour au sein de la Clinique vous êtes hospitalisé dans un autre établissement, nous ne pouvons pas vous assurer que vous séjournerez à nouveau dans la même chambre lors de votre retour d'hospitalisation. C'est pourquoi, il vous sera demandé de ranger tous vos effets avant votre départ.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR À DESTINATION DES PATIENTS ET DE LEUR ENTOURAGE

INTERDICTIONS	
OBJETS DANGEREUX ET PRODUITS ILLICITES	<ul style="list-style-type: none"> - Les objets dangereux (arme à feu, arme blanche...) sont strictement interdits. Ils vous seront retirés et pourront être remis à la Gendarmerie. - Les produits illicites (drogue...) sont strictement interdits. Leur introduction dans l'établissement constitue un motif d'exclusion. Ils seront remis anonymement à la Gendarmerie. - L'introduction d'alcool et de médicaments au cours du séjour est formellement interdite. En cas de non respect de cette règle, votre exclusion de l'établissement pourra être décidée en accord avec l'équipe médicale et la Direction.
VIOLENCE PHYSIQUE OU VERBALE	- Tout acte de violence physique ou verbale envers les autres patients ou le personnel de la clinique entraînera votre exclusion de la clinique.
APPAREILS ÉLECTRIQUES/À GAZ ; BOUGIES	- Pour éviter tout risque d'incendie, les appareils électriques (bouilloire, rallonge, multiprise...) ou à gaz, ainsi que les bougies et l'encens, sont formellement interdits. Ils vous seront retirés et rendus à la sortie.
FLEURS	- Pour des raisons d'hygiène, les fleurs coupées, les bouquets et les plantes en pot ne sont pas autorisées.
TABAC	<ul style="list-style-type: none"> - Conformément à la législation en vigueur, il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de l'établissement. Un lieu extérieur, prévu à cet effet, est à votre disposition. - Des cendriers sont installés à l'extérieur de la clinique, les patients sont priés d'y jeter leurs mégots. - Les cigarettes électroniques ne peuvent être utilisées qu'en extérieur.
DENRÉES PÉRISSABLES	- Il est formellement interdit de ramener et de consommer des produits frais et rapidement périssables (fruits, légumes, yaourt, fromage...) sauf dérogation de la direction.
CONDUITE DE VÉHICULE PERSONNEL	- Durant votre séjour, la conduite automobile est interdite, sauf autorisation écrite du médecin référent.
LINGE	- Pour des raisons de sécurité et d'hygiène, il est interdit de ramener du linge de lit personnel (draps, couette, oreiller...).
PHOTOGRAPHIES ET FILMS	- Il est interdit de photographier et/ou de filmer les patients ainsi que les membres du personnel dans l'enceinte de l'établissement.
ANIMAUX DE COMPAGNIE	- Les animaux de compagnie (des patients ou de leurs visiteurs) sont interdits dans l'enceinte de l'établissement, y compris sur la terrasse et le parking.
STATIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> - Le stationnement est formellement interdit devant les entrées de l'établissement, sur les zones ambulances, ainsi que sur les pelouses. - Les espaces réservés aux handicapés aux abords immédiats de l'établissement doivent être respectés.

Grégory DIEUSAERT
Directeur

Dr Isabelle ZIRNHELT - ROBERDEAU
Président de CME

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
À DESTINATION DES PATIENTS ET DE LEUR ENTOURAGE

ATTESTATION DE PRISE EN COMPTE DU PRESENT REGLEMENT INTERIEUR

Je confirme avoir reçu et pris connaissance du règlement intérieur de la Clinique de CHAMPIGNY et m'engage à le respecter.

J'ai bien noté que le personnel de la Clinique reste disponible si j'ai besoin de clarifications.

CHAMPIGNY, le ___ / ___ / _____

Nom et Prénom du patient :

Signature du patient :

Attestation à remplir et signer par le patient.
Le personnel soignant se charge de la récupérer dans les 48h suivant l'admission.